

N° 12/3.17

MOTION DU GROUPE PLR "UN SPARADRAP SUR LA CICATRICE"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie à 2 reprises, le 29 juin et le 24 octobre 2016. Particularité pour cette commission, elle s'est réunie une première fois durant la précédente législature et sa composition a été modifiée suite aux résultats des élections communales.

Le 29 juin 2016, la commission était composée de Mmes Claire MARTINET, Catherine HODEL, Magali ZUGER, MM. Mathieu BORNOZ, Laurent PELLEGRINO, Lucien REY et Bastien MONNEY président-rapporteur.

Le 24 octobre 2016, la commission était composée de Mmes Claire MARTINET, Catherine HODEL, MM. Mathieu BORNOZ, Maurice JATON, Laurent PELLEGRINO, Lucien REY et Bastien MONNEY, président. Lors de cette séance, M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal des Infrastructures et gestion urbaine ainsi que M. Alain JACCARD, chef de service, étaient présents pour répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité, les informations apportées et pour la clarté des réponses fournies.

1 PRÉAMBULE

La minorité de la commission souligne la qualité des explications techniques données et a apprécié le complément d'information concernant les ébauches de projet qui sont déjà en cours de discussion, notamment avec les CFF à propos d'un agrandissement de la gare avec l'ajout d'un quai pour une 3^e, voire une 4^e voie qui empièteront sur l'avenue Jean-Jacques-Cart, un passage sous voies donnant accès à ce nouveau quai et une éventuelle démolition du mur en pierre avec ses escaliers en face de l'actuel passage en dessous des voies sur la rue Dr-Yersin.

Par contre, la minorité de la commission reste sur sa faim concernant le peu de vision globale à long terme en rapport aux deux parcelles qui font l'objet de cette motion alors que l'endroit concentre nombre de problèmes morgiens liés à l'urbanisation, l'environnement et à la circulation.

Cette impression est confirmée à la lecture de la détermination de la Municipalité qui propose une simple dalle en béton avec comme points d'accroche un mur à chaque extrémité des deux parcelles et, comme variante, la mise en place de 1.50m de terre en vue de l'aménagement d'un parc arborisé. Il y a certainement mieux à faire, en particulier sur la parcelle 1499 qui est constructible, aujourd'hui en zone artisanale avec une possible révision en zone d'utilité publique dans le cadre du PGA. Pour inciter la Municipalité à plus d'imagination, de créativité et pour préciser les attentes des motionnaires, une esquisse est jointe au présent rapport.

La proposition de la construction d'une plateforme entre les deux parcelles ouvre le champ des possibilités, améliore la liaison entre la gare CFF et Beausobre, crée un lieu de rencontre par la création d'un square au-dessus de la plateforme, réaménage le parc actuellement insignifiant en bordure du chemin de Rosemont, facilite l'accès à un futur bâtiment à vocation artisanale ou d'utilité publique tel que : écoles, crèches, salles multifonctions, salles de réunion, bureaux, salle de spectacle, salle du Conseil communal, Théâtre Trois P'tits Tours, maison d'associations,

maison de quartier, poste de police, caserne de pompiers, parking à vélos ou voitures, soit beaucoup de demandes sollicitées par le Conseil communal ou par diverses associations à notre exécutif qui n'ont, à ce jour, pas encore trouvé de réponse.

Les différences d'altitudes de 3.50m à 5.00m, selon le choix de l'aménagement et tenant compte des gabarits obligatoires pour une autoroute, semblent là encore poser des problèmes insurmontables à la Municipalité. Il faut savoir que cette hauteur correspond à un niveau d'étage, que le parc a actuellement une largeur de 10.00m à 20.00m, que le chemin de Rosemont a une largeur d'environ 6.00m et que le premier rang d'habitation se trouve à une trentaine de mètres de la bordure de l'autoroute. De quoi réaliser un aménagement en talus ou en escalier s'intégrant au quartier, en remplacement des parois antibruit vitrées entre deux piliers en béton qui s'érigent aujourd'hui.

La détermination de la Municipalité fait mention d'une demande de l'OFROU concernant la construction d'un mur de séparation (et non pas un mur de soutènement) entre les pistes Lac et Jura. La minorité s'interroge sur cette affirmation car, par exemple, le passage pour la faune de Bavois et le nouveau pont sur l'autoroute A1 à Gland n'en possèdent pas. En cas de nécessité statique, la construction de ce mur ou de simples piliers n'est certainement pas une prouesse technique infranchissable.

De nombreuses villes en Suisse et à l'étranger entreprennent ou ont déjà entrepris des recouvrements d'autoroute beaucoup plus conséquents, en utilisant des techniques plus compliquées, tels que des tranchées couvertes, pour un montant nettement supérieur.

Ce terrain, un des derniers constructibles à Morges, a de la valeur. Il mérite qu'on réfléchisse à le rendre plus attractif au risque de se retrouver, pour des raisons acoustiques, avec une façade sans vitrage côté autoroute, comme on peut le constater sur de récents immeubles construits.

Une des craintes des opposants à cette motion est la surcharge de travail qu'entraînerait l'étude d'une telle motion. La minorité de la commission pense que pour effectuer les premières démarches administratives, nos services communaux sont tout désignés et qu'ils ont la possibilité de faire appel à des bureaux spécialisés pour les tâches qu'ils maîtriseraient moins. La Municipalité pourrait également profiter de sa relation privilégiée actuelle avec les CFF pour discuter afin de trouver ensemble synergie et solutions. Il serait certainement intéressant que la Fondation Le Relais, propriétaire de la parcelle voisine, soit intégrée à ces échanges.

Un autre argument figurant dans la détermination est le fait que d'autres objets conséquents planifiés doivent être réalisés ces prochaines années. La minorité de la commission a bien conscience des projets actuels mais, compte tenu du temps que prennent les diverses étapes avant une réalisation, il ne paraît pas critique de débiter une nouvelle étude.

De plus, un report, une annulation d'un projet important, des besoins en locaux artisanaux ou d'utilité publique, une subite augmentation de la pollution dans notre ville peuvent vite faire changer les priorités.

Pour la minorité de la commission, le fait que l'autoroute pourrait être un jour transformée en un boulevard urbain n'est pas un argument suffisant pour renoncer à cette plateforme car le trafic resterait, sans nul doute, important sur cet axe rendant les liaisons Nord-Sud toujours difficiles.

L'idée que cette plateforme, d'une longueur de quelques dizaines de mètres sur le tronçon existant, pourrait donner un message négatif à Berne et remettrait en question le projet de contournement de Morges évalué financièrement à 3,4 milliards paraît disproportionnée.

Une estimation de 5 à 10 millions a été mentionnée en commission pour l'exécution d'une

plateforme, il est évident qu'un tel ouvrage ne peut se réaliser qu'en parallèle à une construction sur la parcelle 1499, afin de rationaliser les coûts.

Ne reste plus qu'à trouver un nom à ce nouveau lieu central de notre cité, celui de Monsieur Eric Stauffer semble convenir, non pas en hommage à l'ancien Président du MCG mais à l'ancien compositeur et organiste du temple qui a habité la maison vigneronne, actuellement dans un état de délabrement avancé sur cette même parcelle.

L'ancien pressoir qui se trouve au sous-sol de la bâtisse pourrait être conservé et serait le témoin du passé sur ce passage du futur.

2 CONCLUSION

Avec une parfaite égalité lors du vote, 3 pour, 3 contre et une abstention, la commission n'a pas réussi à se déterminer clairement entre le statu quo et la possibilité d'entreprendre ce projet audacieux.

En prenant en considération cette motion novatrice, le Conseil communal invite la Municipalité à réfléchir au futur de notre commune, en anticipant l'aménagement de cet endroit névralgique, en rendant l'accès à la parcelle 1499 plus aisé, en augmentant les possibilités de construction, en améliorant la qualité de vie et de l'environnement pour les habitants du quartier, les personnes et les élèves utilisant cet axe, aujourd'hui dangereux entre Beausobre et la gare, tout cela en promouvant une image ingénieuse et moderne de notre ville.

Depuis de trop longues années, une coupure déchire le cœur de Morges. Pour de nombreux citoyens et contrairement au titre de cette motion, la plaie n'est toujours pas cicatrisée, nous devons donc commencer à réparer, même si ce n'est que ponctuellement, cette erreur du passé.

La minorité de la commission du Conseil communal vous invite donc à voter les conclusions modifiées ci-dessous :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la motion du Groupe PLR "Un sparadrap sur la cicatrice"
- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération la motion du Groupe PLR "Un sparadrap sur la cicatrice".

au nom de la minorité de la commission
Le rapporteur

Laurent Pellegrino

